

**PROCES VERBAL
SEANCE DU 28 février 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février à 19 heures
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire
sous la présidence de Jocelyne MARTIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

ETAIENT PRESENTS

Jocelyne MARTIN - Denis AMBROIS - Peggy POTIER - Jean MAINFROY - Micheline MICHEL - Caroline NARJOLLET - Jean-Claude CHAUVEAU - Jean-Michel BONNIN - Carole CHAUVEAU VINCENT - Anne-Marie LIGONNIERE - Paul LOUPIAS - Lionel FLEUTRY - Claudine BARDY - Virginie RAIMBAULT - Marc BONNIN - Claude BOSSE - Marie-Christine CORMERY

Secrétaire de séance : Christian CAILLEAU

ABSENTS EXCUSES

Danièle ADAM

Danièle GOHIER a donné pouvoir de voter en son nom à Claudine BARDY

Françoise FLAO a donné pouvoir de voter en son nom à Marie-Christine CORMERY

Claudie ROULLEAU a donné pouvoir de voter en son nom à Peggy POTIER

Claude BOIREAU a donné pouvoir de voter en son nom à Jean MAINFROY

ABSENT

Jean-Marie ALLAUME

Robert CORRIER

Philippe GUILLOTEAU

Michel ARNAUD

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	17
. Nombre de pouvoirs :	4
. Nombre de votants :	21

Date d'affichage de la présente délibération : 5 mars 2014

Date d'envoi à la Sous-Préfecture : 5 mars 2014

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 28 février 2014 – 19 h

La nomination de Christian CAILLEAU comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

Madame le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour un sujet :

- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

L'assemblée accepte l'inscription supplémentaire à l'ordre du jour.

D'autre part, considérant l'absence de documents émanant du Trésor Public pour procéder au vote du compte de gestion (bien que la concordance des comptes de gestion et compte administratif soit actée entre les services) Madame le Maire propose de discuter des sujets suivants sans les mettre au vote :

- COMPTE DE GESTION 2013
- COMPTE ADMINISTRATIF 2013
- AFFECTATION DES RESULTATS
- BUDGET PRIMITIF 2014

N° 2014 – III – 1 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Des propriétaires d'immeubles, dont la liste est dressée ci-dessous, ont fait valoir leur intention de vendre un bien qui est soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) prévu aux articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

NOM - PRENOM - ADRESSE DU PROPRIETAIRE	DESIGNATION DES BIENS
LOUVEAU Katy 57 rue du Lavoir – BALLOIRE 49260 Montreuil-Bellay	Immeuble bâti sis : 57 rue du Lavoir – Balloire Section A n° 1589 de 1429 m ² Section A n° 1590 de 1225 m ²

Vu la délibération n°157.03 du 19 septembre 2003 instaurant un droit de préemption au bénéfice de la commune de Montreuil-Bellay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur les biens cités plus haut,
- **CHARGE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, des démarches nécessaires à cette opération,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les documents nécessaires à cette opération.

Peggy POTIER quitte la séance.

N° 2014 – III – 2 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Des propriétaires d'immeubles, dont la liste est dressée ci-dessous, ont fait valoir leur intention de vendre un bien qui est soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) prévu aux articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

NOM - PRENOM - ADRESSE DU PROPRIETAIRE	DESIGNATION DES BIENS
SCI DES NAUTILES Rue des Nautiles ZI Europe – Champagne 49260 Montreuil-Bellay	Immeuble bâti sis : Route de Loudun Section BM n° 1188 et 1193 respectivement de 1280 m ² et 1286 m ² et section YW n° 43 de 1424 m ²

Vu la délibération n° 157.03 du 19 septembre 2003 instaurant un droit de préemption au bénéfice de la commune de Montreuil-Bellay

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur les biens cités plus haut,
- **CHARGE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, des démarches nécessaires à cette opération,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les documents nécessaires à cette opération.

Peggy Potier rentre en séance.

Lionel FLEUTRY entre en séance à 19H15 et Jean-Michel BONNIN entre en séance à 19H17.

N° 2014 – III – 3 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Considérant le montant maximum de l'indemnité de gardiennage de l'église arrêté par Monsieur le ministre de l'intérieur pour l'année 2013 à 474.22 €, identique à celle de 2012.

Considérant l'absence de circulaire pour l'année 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le montant de **474.22 €** pour l'indemnité à verser au prêtre en 2014 pour le gardiennage de l'église.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

N° 2014 – III – 4 - FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX 2014

Après avoir rappelé que le budget a été établi sur une hypothèse de maintien des taux à leur niveau de 2013,

→ Taxe d'habitation	: 15,94 %
→ Taxe sur le Foncier Bâti	: 28,58 %
→ Taxe sur le Foncier Non Bâti	: 47.07 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** des taux pour l'année 2014 à leur niveau 2013.

N° 2014 – III – 5 - ARCHIVES - PERSONNEL - RECRUTEMENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

La ville de Montreuil-Bellay a procédé en 1993 à l'inventaire de ses archives jusqu'en 1989, puis en 2009 et 2010 à l'inventaire de 1990 à 2010. Comme il l'avait été précisé le 30 avril 2009, pour ne pas perdre le bénéfice de ce travail, il est nécessaire d'assurer la mise à jour de l'inventaire régulièrement.

Considérant le besoin occasionnel de procéder au classement d'une partie des archives communales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3 alinéa 2,

Vu l'inscription budgétaire au budget primitif 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CREE** un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine pour une période de deux mois au cours de l'année 2014 pour assurer l'inventaire des archives de 2012 et 2013, ainsi que les éliminations possibles,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, à recruter un attaché territorial de conservation du patrimoine contractuel spécialisé dans l'archivage des collectivités pour une durée maximale deux mois sur la période d'ouverture du poste,
- **FIXE** la rémunération de l'agent à l'indice brut 379,
- **CHARGE** Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de procéder à toute démarche et signature nécessaire à cette décision.

N° 2014 – III – 6 - COLONIE DE BRETIGNOLLES – SEMVIE – CONVENTION – AVENANT N° 1

La ville de MONTREUIL-BELLAY a confié la gestion de la colonie municipale sis à Brétignolles sur Mer à la SEMVIE Nautisme, société d'économie mixte chargée entre autre de la gestion du port de Saint Gilles Croix de Vie et de développer les activités nautismes sur le littoral.

La convention arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Considérant le renouvellement des conseils municipaux les 23 et 30 mars 2014

Considérant la nécessité pour la SEM VIE de préparer dans de bonnes conditions la saison 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'avenant n° 1 à la convention prorogeant d'un an sa validité et portant le loyer à 13 830 € pour l'année 2015,
- **DIT** que les autres dispositions de la convention restent inchangées,
- **CHARGE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, des démarches nécessaires à cette opération,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les documents nécessaires à cette opération.

N° 2014 – III – 7 - OPERATION « RESTAURATION FAÇADES ET VIEUX MURS »

Dans le cadre de son contrat de Territoire signé avec le Département de Maine et Loire, la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement poursuit, en gestion directe à compter du 1^{er} Janvier 2014, l'opération de rénovation de façades et des vieux murs.

L'action « Restauration façades et vieux murs » a pour objet :

- de revitaliser un quartier ou un centre bourg par la réhabilitation des façades des immeubles et des murs anciens qui le composent.
- de permettre la mise en valeur du bâti architectural en incitant à la sauvegarde architecturale des immeubles d'habitation et les façades des bâtiments publics construits en tuffeau ou en falun.
- d'assurer la valorisation identitaire du patrimoine saumurois.

Ainsi, le DEPARTEMENT de Maine et Loire apporte une contribution financière à même hauteur que celle de la commune adhérente au dispositif, plafonnée à 1 000 € par projet, le solde devant être apporté par les communes souhaitant participer à cette action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADHERE** au dispositif et participer à l'action « Restauration façades et vieux murs »,
- **VALIDE** le cahier des charges ci-joint annexé à la présente délibération,
- **RESERVE** à cet effet une dotation annuelle d'un montant de 5 000 € qui sera inscrite au budget,
- **DIT** que la commune versera directement aux demandeurs les subventions allouées par ses soins,
- **DIT** que l'aide de la commune sera identique à la subvention versée par le Conseil Général, soit 10 % du montant HT des travaux éligibles, plafonnée à 1 000 € par projet,
- **PREND ACTE** de la traduction budgétaire qui se fera ainsi : Inscription en dépenses d'un montant de 10 000 € et inscription en recettes d'un montant de 5 000 € (participation du Conseil Général),
- **DIT** que le périmètre de l'opération se limitera à la ZPPAUP, puis à celui de l'AVAP lorsqu'elle sera approuvée,
- **CHARGE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, des démarches nécessaires à cette opération,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les documents nécessaires à cette opération.

N° 2014 – III – 8 - CAMP TSIGANE – CONVENTION d'ACCES

La commune est propriétaire de la partie Est du camp tzigane, supportant de nombreux vestiges et notamment la prison. Le site, récemment classé monument historique n'est pas accessible au public, il n'est pas aménagé en conséquence

Cependant, dans le cadre de ses activités le Centre Régional Résistance et Liberté souhaite pouvoir accéder au site.

Au regard de l'objet de cette association, dont la ville est membre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RAPPELLE** que l'accès au site est interdit,

- **VALIDE** la convention présentée autorisant le Centre Régional Résistance et Liberté à accéder au site,
- **PRECISE** que toute visite devra faire l'objet d'une information préalable des services municipaux,
- **CHARGE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, des démarches nécessaires à cette opération,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les documents nécessaires à cette opération.

Informations et questions diverses :

Crédits de fonctionnement scolaires

Il est rappelé que le budget proposé intègre les crédits scolaires suivants :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
6067 - Fournitures scolaires	23 060	22 865	22 815	22 815	22 597	23 009	22 724	21 623	22 379	21 540
Forfait élève (1)	19 150	18 905	18 785	18 785	18 867	19 089	19 374	18 393	18 754	18 715
BCD (2)	1 530	1 530	1 530	1 530	1 530	1 530	1 530	1 530	1 530	1 530
Manuels scolaires	1 930	1 980	2 050	2 050	1 750	1 940	1 370	1 250	1 645	845
RASED	450	450	450	450	450	450	450	450	450	450
606328 - Com sport-éducation	7 400	6 850	7 850	7 850	5 910	5 000	5 500	5 000	3 000	3 000
Petit matériel	2 100	1 650	2 200	2 200	860	1 182	726	260	324	829
Musique-Sport	300	200	650	650	50	1 147	1 954	612	50	
Sport école éduc								1 360		
RASED - équipements psychologue						1 500				
Imprévus	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	1 171	2 820	2 768	2 626	2 171
6248 - Déplacements scolaires	5 500	5 500	5 500	4 500	5 500	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Total	35 960	35 215	36 165	35 165	34 007	33 009	33 224	31 623	30 379	29 540
(1) par élève du primaire		41,5	41,5	42	42	42,5	42,5	42,5	42,5	43
(1) par élève de maternelle		46	46	46,5	46,5	47	47	47	47	47,5
(2) par classe		85	85	85	85	85	85	85	85	85

Habillement

Il est rappelé que le budget proposé intègre les crédits d'habillement pour les agents ne bénéficiant pas de vêtements de travail à hauteur de 80 € (montant actualisé par délibération de mars 2007) pour un temps complet.

SOMMAIRE :

N° 2014 – III – 1 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

N° 2014 – III – 2 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

N° 2014 – III – 3 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

N° 2014 – III – 4 - FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX 2014

N° 2014 – III – 5 - ARCHIVES - PERSONNEL - RECRUTEMENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

N° 2014 – III – 6 - COLONIE DE BRETAGNE – SEMVIE – CONVENTION – AVENANT N° 1

N° 2014 – III – 7 - OPERATION « RESTAURATION FAÇADES ET VIEUX MURS »

N° 2014 – III – 8 - CAMP Tsigane – CONVENTION d'ACCES

Informations et questions diverses :

La séance est levée à 20H.

Christian CAILLEAU
Secrétaire de séance.

Jocelyne MARTIN
Maire de Montreuil-Bellay